Enquête Aidants actifs en Nouvelle-Aquitaine en 2024

PROTOCOLE D'ETUDE

Avril 2024

Contexte

Aujourd'hui, selon les estimations, la France compte aujourd'hui entre 9 et 11 millions d'aidants[1]. Qu'ils s'agissent d'aidants professionnels, d'aidants naturels, d'aidants familiaux ou de proches aidants, leur nombre ne fait que croitre et tend à s'amplifier fortement dans un contexte où un tiers de la population française aura plus de 60 ans en 2050.

En 2022, 61 % de ces aidants travaillent. Les résultats de ces études montrent que cette population de travailleurs rencontre des difficultés pour conjuguer Travail et rôle d'aidant : 80 % d'entre eux déclarant avoir des difficultés à concilier vie d'aidant et vie professionnelle et 2 % seulement estimant être accompagnés par l'entreprise (OpinionWay 2018). Malgré cet état de fait, peu de dispositions (en dehors des congés dédiés) ont été prises à ce jour à l'échelle nationale pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et l'accompagnement d'un proche en difficulté de vie.

La période actuelle que nous vivons, marquée par l'allongement de la vie professionnelle et par l'augmentation du nombre des maladies chroniques évolutives, vient appuyer la nécessité de traiter la question des aidants actifs.

Face à ces enjeux, l'Aract Nouvelle-Aquitaine, la Dreets Nouvelle-Aquitaine et la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine ont décidé de construire un projet régional avec le groupe de travail sur la prévention, désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi du PRST 4 sur la période 2024/2025.

Ils ont confié à l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine la réalisation d'une enquête quantitative auprès d'aidants actifs de Nouvelle-Aquitaine.

[1] Etudes et résultats n°1255, DREES, Février 2023 ; Baromètre des aidants 2022, BVA/APRIL

Objectifs

Les objectifs généraux de l'enquête Aidants Actifs sont de connaître les **caractéristiques principales des aidants** non professionnels qui exercent une activité professionnelle. L'enquête permettra de décrire, d'analyser la qualité de vie et les conditions de vie au travail (QVCT) des aidants actifs non professionnels (famille, amis, voisins, etc.), et la façon dont leurs aides s'articulent avec leur vie professionnelle ainsi que d'apprécier les répercussions sur celle-ci.

A terme, ce projet vise plusieurs objectifs :
- Identifier les impacts que ce rôle occasionne pour l'aidant actif sur sa santé et dans son travail ;
- Accompagner les entreprises à définir et mettre en place des plans d'actions pour permettre aux aidants actifs de conjuguer Travail et rôle d'aidant en maintenant un niveau de performance égal ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire sur le sujet.

Méthodologie

1. Schéma d'étude

Il s'agit d'une enquête transversale autoadministrée auprès d'actifs aidants vus par les services de médecine du travail de Nouvelle-Aquitaine au cours de deux semaines consécutives.

2. Population cible

Les médecins inspecteurs du travail de la DREETS informeront tous les médecins du travail et leurs équipes pluridisciplinaires en santé au travail de la réalisation de l'enquête. On veillera notamment à ce que chaque type de service de prévention et de santé au travail (SPSTI, SPSTA, MSA, Fonctions Publiques) et chaque département soit représenté.

Critères d'inclusion

Tout **actif majeur** vu par la médecine du travail au cours de la quinzaine d'enquête :

- Se déclarant aidants non professionnels selon cette définition *« Un aidant est une personne qui, de manière régulière ou fréquente et à titre non professionnel, accompagne une personne en perte d'autonomie du fait de l'âge, de la maladie ou du handicap pour l'aider à accomplir tout ou partie des actes et activités de la vie quotidienne que la personne dépendante n'est pas ou plus capable de réaliser seule » ;*
- Exerçant une activité professionnelle, y compris les personnes en arrêt maladie au moment de l'enquête.

3. Données recueillies

Le questionnaire est organisé en 4 thématiques :

- **Caractéristiques générales de l'aidant** : sexe, âge, lieu de vie, situation familiale, secteur d'activité, type de contrat, temps de travail, distance entre lieu de travail et lieu de vie, perception de sa santé et de sa situation d'aidant, renoncement éventuel à des rendez-vous médicaux du fait de sa situation d'aidant, ancienneté du statut d'aidant, nombre de personnes aidées
- **Caractéristiques de l'aidé principal** : situation, lien, âge, lieu de vie, activité, niveau de dépendance, niveau et contenu de l'accompagnement, aides extérieures
- **Conséquences du statut d'aidant sur le travail** : type d'entreprise, connaissance ou non du statut d'aidant dans l'entreprise, aides ou ressources dont l'aidant bénéficie et/ou a besoin, conséquences du statut d'aidant sur la réalisation du travail
- **Rôles et aides de l'entreprise selon l'aidant.**

Le questionnaire sera testé auprès d'un échantillon d'aidants en activité.

4. Gestion de l'exercice des droits des répondants

Dans cette enquête, aucune donnée à caractère personnelle n'est recueillie. Le RGPD ne s'applique donc pas. Les données recueillies étant anonymes, il n'est pas possible pour les personnes interrogées de demander un droit d'accès ou une rectification des données les concernant une fois le questionnaire complété retourné.

5. Organisation de l'enquête

L'organisation de l'enquête est placée sous la responsabilité de l'ORS et se déroulera au sein de chaque service de santé au travail volontaire.

<u>Personne en charge de distribuer les questionnaires</u>
Selon l'organisation de chaque service, une personne sera en charge (secrétaire, infirmier en santé au travail, médecin du travail) de sélectionner les actifs aidants par l'intermédiaire d'une question définie par le groupe de suivi de l'enquête. Cette personne assure également une information des salariés et veille au respect du protocole. Elle a la charge d'organiser la distribution du questionnaire, de répondre aux questions éventuelles des répondants, de recueillir les questionnaires remplis et de les envoyer directement à l'ORS.

<u>Information des salariés vus par la médecine du travail</u>
Les salariés seront informés par la personne en charge de distribuer le questionnaire mais également par une note d'information, remise avec le questionnaire. Une affiche pourra également être affichée dans la salle d'attente du service de santé au travail. Ils pourront contacter une personne en charge du suivi de l'enquête à l'ORS. D'autre part, le protocole de l'enquête sera consultable sur le site internet de l'ORS (https://www.ors-na.org/etudes).

<u>Date de passation de l'enquête</u>

L'enquête aura lieu sur 2 semaines consécutives du **mardi 2 au lundi 15 avril 2024**. Si besoin, le recueil pourra se prolonger **jusqu'au 22 avril 2024**.

La passation et le recueil des questionnaires

Le répondant a deux façons de répondre au questionnaire, au choix :

- **En ligne** : Grâce à un QR code imprimé sur le questionnaire, il pourra se connecter et répondre aux questions en ligne.
- **En version papier**. Après l'avoir complété, le répondant le déposera à l'accueil. A la fin de la passation, le service de santé au travail enverra les questionnaires remplis à l'ORS.

Résultats

Les résultats seront présentés en septembre 2024. De plus les résultats seront communiqués à travers la production d'une plaquette de synthèse en octobre 2024.

Gouvernance

La gouvernance de ce projet est assurée par un groupe projet est constitué de représentants de la Dreets, de l'ARACT et de la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine. Ce groupe projet est en lien avec le groupe de travail sur la prévention, désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi du PRST4 Nouvelle-Aquitaine. Cette action bénéficie d'un financement dans le cadre du dispositif « dotation exceptionnelle PST4-PRST ».